

## Public concerné

Personne désignée par le chef d'entreprise désireux de mettre en place une démarche de prévention.

## Prérequis

Les participants doivent avoir suivi et réussi l'autoformation @01001 « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » ou la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dispensée par les services prévention des caisses régionales de Sécurité sociale (joindre la photocopie de l'attestation de formation lors de l'inscription).

La journée Dirigeant est un préalable obligatoire.

## Objectifs de la formation

Objectifs de formation :

- Animer la démarche de prévention des risques professionnels de son entreprise.
- Conduire des projets de prévention.

Objectifs pédagogiques :

- Dépister et prioriser
- Contribuer au développement de la démarche de prévention de l'entreprise.
- Observer et analyser une situation de travail
- Elaborer un projet de prévention dans l'entreprise

## Contenu de la formation

- Enjeux de prévention des risques professionnels de son entreprise du transport, activités auxiliaires ou logistique.
- Développement d'une démarche de prévention correspondant aux objectifs et à la stratégie de son entreprise.
- Acteurs impliqués en interne et en externe.
- Méthodologie et cadrage de projet(s) de prévention.
- Outils d'état des lieux et de diagnostic de la santé et sécurité au travail.
- Outils d'observation et d'analyse des situations de travail et de détection des risques (TMS, chutes, RPS...)
- Définition et hiérarchisation des pistes d'amélioration.

## Méthodes pédagogiques utilisées

Le stage se déroule en alternance avec une période d'application en entreprise d'accueil (2 jours de travaux intersession et un accompagnement d'une ½ journée en entreprise).

Il s'appuie sur des exposés didactiques, des études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants, des mises en situation, des échanges et retours d'expériences.

La formation se déroule sur 6 jours non consécutifs (4j + 2j) ainsi que de 2 jours en intersession et 1 demi-journée commune avec le dirigeant accompagnée par le formateur en entreprise.

## Durée

6 jours soit 42 heures

## Validation

A l'issue de la formation, les participants ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives reçoivent un certificat de « Animateur Prévention Transport Routier » validant les acquis par l'Assurance maladie-Risques professionnels et l'INRS, valable 36 mois.

Ce certificat, pour rester valable, impose de participer à une formation « Maintenir et actualiser ses compétences d'Animateur Prévention Transport Routier » (MAC) d'une durée de 14 heures.

Ces formations (initiale et MAC) sont assurées par un « formateur en prévention des risques professionnels pour les animateurs prévention et dirigeants d'entreprise du secteur du transport routier » certifié et faisant partie d'une entreprise ou d'un organisme de formation habilités par l'Assurance Maladie - Risques Professionnels et l'INRS.